

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaire qui se tiendra le 4 mai 2026, à 19h00, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, Bromont, J2L 1A1, le conseil municipal de la Ville de Bromont statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. **2026-30050** : Demande de dérogation mineure afin de permettre un coefficient d'emprise au sol de 18,5 % au lieu de 15 % maximum, tel que stipulé à la grille des spécifications, annexe C du Règlement de zonage 1037-2027 au 332, chemin Huntington, lot 2 930 492, zone P4M-09, district Mont-Soleil;
2. **2026-30053** : Demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un garage attenant à la résidence, situé à une distance minimale de 2,3 m de la ligne latérale au lieu de 3 m minimum, tel que stipulé à la grille des spécifications, annexe C du Règlement de zonage 1037-2017, au 15, rue des Marronniers, lot 4 513 940, zone P4M-13, district Pierre-Laporte.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à ces demandes.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19.1).

Bromont, ce 16^e jour du mois d'avril 2026.

Marie-Pier Therrien, avocate
Greffière adjointe